

**ADMINISTRATION MU-
NICIPALE
DE
VIANDEN**

**Article 18 de la loi commu-
nale du 13 décembre 1988**

Le Conseil Communal ne peut prendre de résolution si la **majorité de ses membres en fonctions** n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle **pourra, après une nouvelle et dernière convocation**, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

**Article 13 de la loi commu-
nale du 13 décembre 1988**

...Pour chaque point à l'ordre du jour, les documents, actes et pièces afférents peuvent être consultés par les membres du Conseil Communal à la maison communale durant le délai de cinq jours.... Il peut en être pris copie, le cas échéant contre remboursement.

Les Conseillers Communaux sont priés d'assister à une réunion du Conseil Communal qui aura lieu à l'Hôtel de Ville de Vianden

le mercredi, 19 octobre 2018 à 14 heures

1. Approbation des décomptes relatifs à divers travaux extraordinaires
2. Approbation d'un contrat de bail pour une place de stationnement au parking fermé « Victor Hugo »
3. Approbation de changement de base de calcul pour la cotisation annuelle du parc naturel de l'Our
4. Approbation du budget rectifié de l'exercice 2018 et budget 2019 du Resonord
5. Dons et subsides
6. Subsides revenant aux sociétés locales pour l'exercice 2018
7. Approbation de devis en rapport avec des travaux extraordinaires
8. Approbation d'un compromis de vente
9. Approbation d'un contrat d'ingénieur dans l'intérêt de la construction d'un hall pour le service d'incendie
10. Approbation de contrats de concession au cimetière
11. Approbation d'un contrat de travail

Vianden, le 11 décembre 2018

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins

Le Bourgmestre

le secrétaire ff

